

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 AVRIL 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame PARIS, Monsieur BLANC, Monsieur TENAND, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Madame ARBORE, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

EXCUSÉES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame SONNERY à Monsieur GUEUR
Madame KREUTER CHADENAS à Madame FALCON
Madame BOULIN-BARDET à Monsieur de BOISSIEU

Le quorum est atteint.

2026.03.02

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

(Rapporteur : Daniel FABRE)

Nomenclature : 5.2 Désignation des représentants

Le Procès-Verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le, la ou les secrétaires.

Il s'agit donc d'approuver, avec ou sans observations, le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :



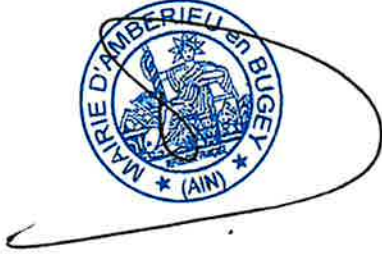
1. **D'APPROUVER** le Procès-Verbal de la séance du 20 mars 2026.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 10 AVR. 2026

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe BROYER
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Broyer", is written in a cursive style.



Accusé de réception en préfecture
001-210108046-20260408-DEL_2026_03_02-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026₂